



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) - CONTRAT D'ENTREPRISE

1 Parties contractantes, qualification juridique et champ d'application

1.1 La société PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl (ci-après « l'Entrepreneur » ou « la Prestataire ») réalise et livre les ouvrages numériques et techniques décrits sur www.pme-kmu.com et dans ses cahiers des charges.

1.2 Les présentes CGV forment partie intégrante et indivisible du contrat conclu. La relation juridique entre les parties est **exclusivement soumise aux règles du contrat d'entreprise (art. 363 et suivants du Code des Obligations suisse)**. L'Entrepreneur ne fournit pas une force de travail à disposition (mandat), mais s'engage à réaliser et livrer des ouvrages successifs quantifiables (développement web, intégrations SEO, créations graphiques, implémentations techniques).

1.3 En signant le contrat, le Client confirme avoir reçu, lu et accepté les présentes CGV sans aucune modification et dans leur intégralité. En cas de contradiction, les dispositions du contrat signé prévalent sur les CGV.

2 Exécution des ouvrages et Livrables

2.1 L'Entrepreneur s'engage à réaliser et livrer les ouvrages convenus selon les règles de l'art technique.

2.2 Réception de l'ouvrage et Garantie des défauts : La réception de l'ouvrage (ou de ses étapes successives telles que définies dans le cahier des charges) intervient lors de sa mise en ligne ou de sa livraison au Client. Il incombe au Client de vérifier l'ouvrage dès sa livraison. À défaut d'avis de défauts apparents formulé par écrit **et de manière détaillée** dans un délai de **5 jours ouvrables** suivant la livraison, l'ouvrage est réputé formellement et définitivement accepté. Les éventuels défauts cachés doivent être signalés par écrit immédiatement après leur découverte. En cas de défaut avéré et justifié (qu'il soit apparent ou caché), **l'Entrepreneur s'engage exclusivement à procéder aux retouches et corrections nécessaires (droit à la réparation), à l'exclusion expresse de toute réduction de prix, de toute demande d'indemnité ou de toute résolution du contrat par le Client.**

2.3 Les prestations techniques inhérentes aux ouvrages livrés (hébergement, noms de domaine, intégrations de sécurité) qui nécessitent un maintien actif sont soumises à la durée ferme du contrat. L'Entrepreneur est en droit de refuser ses exécutions tant que les matériels nécessaires du Client ne lui sont pas livrés.

3 Durée du contrat, Renouvellement et Équipes Dédiées

3.1 Le contrat entre en vigueur au moment de son acceptation par le Client (signature, acte concluant ou paiement).

3.2 Le contrat est conclu pour une **durée ferme** (généralement de trois ans ou plus). Pour garantir les tarifs forfaitaires accordés et la réalisation des ouvrages dans les délais, l'Entrepreneur déploie, réserve et bloque des ressources internes pluridisciplinaires (développeurs, graphistes, experts SEO) et acquiert des licences logicielles tierces de manière ferme pour toute la durée contractuelle.

3.3 Reconduction tacite : Afin de garantir la disponibilité continue des équipes dédiées au Client et le maintien des infrastructures, le contrat se prolonge automatiquement d'une durée identique supplémentaire s'il n'est pas dénoncé par courrier recommandé.

3.4 Préavis : La résiliation ordinaire doit être postée au plus tard 9 mois (273 jours) avant le terme du contrat (le sceau postal faisant foi). Le strict respect de ce délai est une condition organisationnelle fondamentale, justifiée par la nécessité impérieuse pour l'Entrepreneur d'anticiper la réaffectation technique et salariale de son personnel.

4 Rupture anticipée et Indemnisation (Art. 377 CO)

4.1 L'éventuelle cessation ou vente de ses activités par le Client n'autorise en aucun cas celui-ci à résilier le contrat de manière anticipée sans frais.

4.2 Conformément à l'article 377 CO, le Client a le droit de se départir du contrat avant l'achèvement complet des ouvrages prévus, à la condition stricte d'indemniser intégralement l'Entrepreneur. **4.3** En cas de résiliation anticipée, de refus de collaborer ou d'abandon du projet par le Client en cours de période



contractuelle, l'indemnité exigible correspond au solde total du prix forfaitaire convenu jusqu'au terme du contrat, **déduction faite d'un taux forfaitaire de 15%**.

4.4 Cette déduction de 15% correspond aux frais variables économisés par l'Entrepreneur (infrastructures tierces non consommées, licences non renouvelées). Les 85% restants sont exigibles immédiatement et couvrent les frais fixes irréductibles déjà engagés (salaires des équipes de production dédiées ne pouvant être réaffectées immédiatement) ainsi que le manque à gagner contractuel.

5 Propriété Intellectuelle (PI) et Réserve de Propriété

5.1 PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur sa marque et ses méthodologies.

5.2 Condition suspensive : L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, d'exploitation et de modification liés aux ouvrages livrés (site web, graphismes, textes) est cédé au Client **sous la stricte condition suspensive du paiement intégral et définitif de l'ensemble des factures** dues à l'Entrepreneur.

5.3 En cas de non-paiement, de retard, ou de résiliation anticipée non indemnisée, l'Entrepreneur conserve la propriété exclusive et absolue des codes sources, designs et contenus produits. Dans ce cas, le Client n'est plus en droit d'utiliser la PI.

6 Responsabilités et Garanties du Client

6.1 Le Client garantit que les contenus (images, textes, logos) transmis pour intégration à l'ouvrage respectent le droit applicable (droit d'auteur, droit des marques, LCD) et qu'il en détient les droits d'utilisation.

6.2 Le Client décharge l'Entrepreneur de toutes prétentions de tiers liées aux éléments fournis et l'indemnise intégralement en cas de litige (y compris frais de défense).

6.3 L'Entrepreneur se réserve le droit de refuser, modifier ou supprimer des contenus s'ils contreviennent aux lois ou aux bonnes mœurs.

7 Prix, Facturation et Modalités de Paiement

7.1 Le prix forfaitaire de l'ouvrage s'entend net, hors TVA. Le paiement est dû sans déduction dans les délais indiqués sur les factures. Afin de faciliter la trésorerie du Client, le prix forfaitaire peut être lissé par un échancier périodique, sans que cela ne modifie la nature globale de la dette d'ouvrage.

7.2 En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire de 5% l'an (Art. 104 CO) est dû. L'Entrepreneur facturera des frais de rappel (CHF 15.- au 1er, CHF 25.- au 2ème). Le dossier pourra être cédé à un service de recouvrement, générant des frais de cession de CHF 175.- à la charge du Client.

7.3 En cas de procédure, le présent contrat, assorti de ses annexes et procès-verbaux de livraison, constitue un **titre de mainlevée** au sens de l'art. 82 LP. L'Entrepreneur peut suspendre l'exécution de l'ouvrage et mettre les plateformes en maintenance sans préavis si les montants dus ne sont pas réglés

8 Limitation de Responsabilité et Garantie des Défauts

8.1 L'Entrepreneur s'engage à livrer l'ouvrage de manière soigneuse. Sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de préméditation ou de négligence grave.

8.2 La responsabilité est exclue dans les limites légales, notamment en cas de dommages consécutifs, force majeure, ou pannes techniques imputables à des opérateurs de réseaux tiers (ex: hébergeurs).

8.3 L'Entrepreneur n'est pas responsable de la gestion des évaluations tierces sur les plateformes (ex: Google My Business), ni de la perte de données survenant suite à une résiliation fautive du Client.

9 Protection des Données

9.1 La déclaration de protection des données de l'Entrepreneur (disponible sur contact@pme-kmu.com) fait partie intégrante des CGV.

9.2 Le Client autorise la transmission de ses données à des tiers spécialisés (ex: éditeurs de plateformes, hébergeurs) pour les stricts besoins de l'exécution de l'ouvrage et de l'hébergement. Le Client est seul responsable du recueil licite des données personnelles qu'il transmet à l'Entrepreneur pour intégration à l'ouvrage.



10 Dispositions finales et For Juridique

10.1 Toute modification du contrat nécessite la forme écrite (e-mail inclus et confirmé). L'éventuelle nullité d'une clause n'affecte pas la validité du reste du contrat.

10.2 Le contrat est soumis au **droit suisse**.

10.3 Le for juridique exclusif de PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl est établi à **Lausanne**.

L'Entrepreneur reste autorisé à poursuivre le Client au for de son propre siège.

11 Dispositions finales

11.1 Forme écrite : Les modifications du contrat et les avenants ne sont valables que s'ils ont été conclus par écrit. En cas de communication électronique, ils doivent être expressément confirmés par e-mail par la Direction de PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl.

11.2 Cession : L'Entrepreneur est en droit de transférer à un tiers un ou plusieurs droits et obligations découlant de ce contrat, voire l'intégralité de la relation contractuelle. Un transfert du contrat à des tiers par le Client est strictement exclu sans l'accord écrit de l'Entrepreneur.

11.3 Cessation d'activité et modification juridique : Des modifications dans la situation juridique du Client (rachat, changement de raison sociale, fusion) n'exercent aucune influence sur la validité du contrat. En cas de cessation d'activité définitive, de liquidation ou de faillite du Client, le contrat prend fin de manière anticipée. Dans **ce cas, l'Entrepreneur est en droit d'exiger immédiatement l'indemnité de rupture anticipée calculée selon les modalités de l'Article 4 des présentes CGV (soit le solde du contrat déduction faite du taux forfaitaire de 15%)**.

11.4 Clause salvatrice : L'éventuelle nullité d'une ou plusieurs des dispositions contractuelles précédentes ne compromet aucunement la validité des autres dispositions, qui demeurent pleinement applicables.

11.5 Droit applicable et For juridique : Le présent contrat est exclusivement soumis au **droit suisse**. Le for juridique exclusif de PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl est établi à **Lausanne**. L'Entrepreneur est également autorisé à ouvrir action contre le Client devant le for ordinaire de celui-ci. Les fors impératifs prescrits par la loi sont réservés.

12 Contact et service clientèle

Avez-vous une question?

Pour toute question, veuillez s'il vous plaît vous adresser au service clientèle de PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl, par téléphone au +41 58 510 87 80 ou par email à contact@pme-kmu.com.

PME-KMU Marketing d'affaires Sàrl, novembre 2019